

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 septembre 2022

FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL EN VUE DU PLEIN EMPLOI - (N° 276)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 361

présenté par

M. Bentz

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:**

Au plus tard un an après la promulgation de la présente loi, un rapport d'évaluation des impacts de la réforme de l'assurance-chômage est remis par le Gouvernement au Parlement. Il évalue notamment son impact sur le maintien à l'emploi des seniors.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

À l'heure où le Gouvernement annonce repousser l'âge légal de la retraite, il convient de s'interroger sur le maintien à l'emploi des plus de 50 ans.

Le présent projet de loi réformant l'assurance-chômage, il nous semble important d'éclairer le Gouvernement sur le sujet spécifique du travail des seniors. D'où la présentation de cet amendement.